Image not found or type unknown

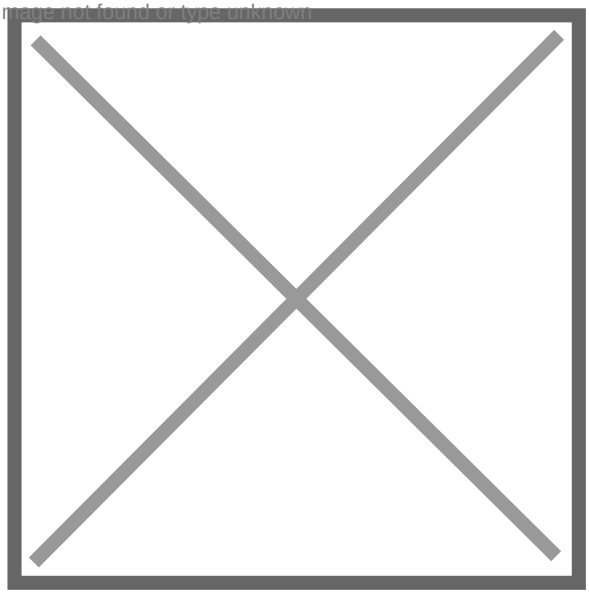

Achat vente/location

Par **Amely_74**, le **17/09/2021** à **16:51**

Bonjour,

Je souhaite faire mon premier achat mais ailleurs que dans ma région actuelle. Je suis dans l'obligation de rester là encore quelques années. Un bien m'intéresse mais je n'ai pas encore assez d'apport (bien que je gagne nouvellement bien ma vie). Je me suis renseigné pour une location vente mais est ce que cela fonctionne de particulier à particulier ? est ce que j'ai le droit si ce n'est pas une résidence principale mais bien un premier achat ? Est-ce que la part non locative fournit au propriétaire peut-être augmentée certain mois ?

Je vous remercie.

Par **Tisuisse**, le **18/09/2021** à **09:08**

Bonjour,

1er achat ou non, louant ce bien, ce sera une résidence secondaire pour les services fiscaux avec les taxations y afférentes.

Voyez votre notaire.

Par **nihilscio**, le **21/09/2021** à **11:39**

Bonjour,

La location-accession est régie par la loi 84-595 du du 12 juillet 1984. Cette loi vise clairement une occupation par l'accédant lui-même et non par un locataire même si cela ne me paraît pas impossible.

Il faut surtout que le vendeur accepte la formule. Généralement lorsqu'un particulier met en vente un logement, c'est pour le vendre immédiatement et non dix ou vingt ans plus tard.

Par **Tisuisse**, le **21/09/2021** à **13:53**

@ NIHILSCIO,

AMELY74 a écrit, je cite : "***Généralement lorsqu'un particulier met en vente un logement, c'est pour le vendre immédiatement et non dix ou vingt ans plus tard."*** Donc, ce n'est pas pour revendre ce bien dans quelques années mais pour l'occuper dans quelques années.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés